



## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE DEUX JUILLET  
A 14h10**

**A LA REQUETE DE :**

**SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE  
"LES COLLINES DE LA BOISSIÈRE" sis UNITÉ III -  
BÂTIMENTS B1 B2 B3 D3 P1, 1 rue Newton, 1-5 rue Lucien  
Piron, 1 - 3 - 5 - 7 rue de Broglie - 93110 ROSNY SOUS BOIS,  
représenté par son Syndic en exercice, la SOCIÉTÉ DE  
GÉRANCE RICHELIEU, société par actions simplifiée  
(S.A.S.) au capital de 660.000,00 €, immatriculée au Registre  
du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro  
602 057 762, dont le siège social est sis 10, boulevard de  
l'Ouest – 93340 LE RAINCY, agissant poursuites et diligences  
de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit  
siège, dûment habilité à poursuivre la vente suivant procès-  
verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 19  
décembre 2019 – Résolution n° 15.**

Pour laquelle domicile est élu au Cabinet de Maître Myriam  
CALESTROUPAT, Membre de la SCPA CALESTROUPAT –  
THOMAS & ASSOCIES, Avocat Associé au Barreau de la  
Seine Saint Denis, demeurant 8 ter Boulevard Henri Barbusse  
- 93100 MONTREUIL – Tél. : 01.48.58.17.06, laquelle se  
constitue et occupera sur les présentes poursuites de saisie  
immobilière et ses suites, et au Cabinet duquel pourront être  
notifiés tous actes relatifs au présent commandement, offres  
réelles et toutes significations relatives à la saisie.





**LEQUEL M'EXPOSE :**

- Que dans le cadre des actes préparatoires à la vente des biens et droits immobiliers saisis appartenant à Monsieur M Hamed HADE et à Madame Hanane BATTI, il me requiert à l'effet de procéder à la description d'un emplacement de garage privatif situé 1, rue Newton à ROSNY-SOUS-BOIS,

**EN AGISSANT EN VERTU DE :**

- DE LA GROSSE DUMENT EN FORME EXECUTOIRE D'UN JUGEMENT RENDU PAR LA JURIDICTION DE PROXIMITE DE BOBIGNY, EN DATE DU 9 JUIN 2016.
- UN COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE DELIVRE LE 27 MAI 2021.
- DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L322-2 ET R322-1 ET SUIVANTS DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION.

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

**Je, Stéphanie ROBILLARD, Huissier de Justice Associée, membre de la Société Civile Professionnelle Philippe KLEIN, Gérard SUISSA et Stéphanie ROBILLARD, Huissiers de Justice Associés, sise 24/26, avenue du Général de Gaulle à Rosny-sous-Bois, Seine-Saint-Denis, soussignée :**

Me suis transportée ce jour 1, rue Newton à ROSNY-SOUS-BOIS,

Et là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

**CONSTATATIONS**

La copropriété est bien entretenue et dispose des services d'une gardienne.

J'accède au parking depuis la rue Newton. Il est situé au sein d'un important ensemble immobilier dénommé « les collines de la Boissière » et à proximité du prolongement de la ligne 11 du métro.

La place est située au niveau 0 et porte le numéro 805.

Elle est actuellement occupée par une voiture. Malgré mes recherches, je n'ai pu obtenir l'identité du propriétaire de la voiture occupante.

La place mesure environ 225 cm x 510 cm, soit environ 11,40 m<sup>2</sup>



STANDARD : 01.45.28.29.67  
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46  
www.ksr-justice.fr





STANDARD : 01.45.28.29.67  
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46  
www.ksr-justice.fr



**Telles sont mes constatations.**  
Et de tout ce que dessus j'ai fait et rédigé  
Le présent procès-verbal de constat  
Pour servir et valoir ce que de droit.

**Stéphanie ROBILLARD**

